



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Thibaut Rayson*

*JL Nauchaus*

*Urbanisme*

*2024 A / 797*

*Mairie de Saint-Georges*

**Direction départementale  
des territoires  
et de la mer**

Reçu le

**- 7 NOV. 2024**

Saintes Grande Rives, l'Agglo

Saintes, le **04 NOV. 2024**

**Service Aménagement**

Affaire suivie par : Viviane Perrogon

tél : 05 16 49 60 85

[viviane.perrogon@charente-maritime.gouv.fr](mailto:viviane.perrogon@charente-maritime.gouv.fr)

Monsieur le Président,

Par arrêté du 20 février 2024, vous avez engagé une procédure de modification n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Georges-des-Coteaux. Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, le dossier a été notifié aux services de l'État, le 16 octobre 2024.

La modification a pour objet la suppression du périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global de la zone à urbaniser (1AU) « le Maine nord » et une évolution du règlement écrit de la zone NI correspondant à un secteur naturel d'équipements de sport et de loisirs. Après examen du dossier celui-ci n'appelle pas d'observations particulières.

L'ensemble des avis émis par les personnes publiques associées ou consultées, dont celui-ci, sera joint au dossier mis à l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Sous-Préfet de Saintes

Guillaume BRAULT

Monsieur Bruno DRAPRON  
Président de la communauté  
d'agglomération de Saintes